



## COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SIVOM DU BOCAGE CENOMANS Séance du 29 octobre 2020

L'an deux-mil vingt, le vingt-neuf octobre, à vingt heures, le Comité Syndical du SIVOM du Bocage Cénomans, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de Saint Georges du Bois, sous la présidence de Madame Isabelle LEBALLEUR.

Présents : BLANCHET Catherine, BOUCREL Jennifer, BRETEAU Franck, CARRIERE Samia, DULUARD Nathalie, HERMAN Audrey, LEBALLEUR Isabelle, MAHE François, PIRON Laurence, POLLEFOORT Maurice, POULAIN Dominique, ROBIN Murielle, VIAUD Leslie,

Excusés : JOUANNY Pascal, MOULIN Delphine

Secrétaire de séance : BLANCHET Catherine



### A l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Réorganisation des services du syndicat : création et modifications de postes, horaires, incidences budgétaires...
- ENFANCE-JEUNESSE : Augmentation du tarif des repas ALSH
- ENFANCE-JEUNESSE : Tarif séjour neige 2021
- Logiciel commun petite enfance / enfance jeunesse
- Décisions modificatives
- Modification des statuts du syndicat
- Informations sur les décisions du Bureau / de la Présidente prises en vertu d'une délégation du comité syndical
- Questions diverses : Budget Pomme de Reinette
  - Entretien de la cantine ALSH mercredis et petites vacances scolaires
  - Achat d'un nom de domaine pour les adresses mails

13 présents, 13 votants sur les 15 membres en exercice. Le quorum est atteint.

Catherine BLANCHET est désignée secrétaire de séance. Le compte-rendu du comité syndical du 26 juin 2020 est validé par tous les élus présents.

Isabelle LEBALLEUR propose, avant de commencer le comité, de faire une minute de silence à la mémoire du professeur assassiné le 16 octobre et des trois victimes de l'attentat à Nice de ce jour.

**OBJET : REORGANISATION DES SERVICES DU SYNDICAT : CREATION ET MODIFICATIONS DE POSTES, HORAIRES, INCIDENCES BUDGETAIRES...**

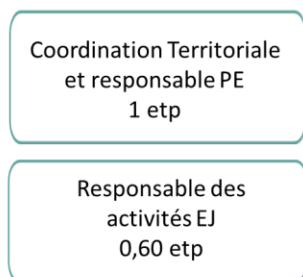
Stéphanie MORIN prend la parole et explique le parcours de refonte de l'organisation du personnel du Bocage Cénomans, en lien avec les orientations définies dans le cadre de la CTG.

Pour rappel, avec la signature de la CTG, il y a une nouvelle approche de la CAF avec des actions globalisées. Avec un accompagnement financier de 50%, elle demande la mise en place d'une coordination territoriale transversale.

Jusqu'au 15 septembre dernier, la réorganisation était envisagée au sein même de l'équipe. Mais, suite aux échanges entre les élus des commissions « projet social », « finances/RH », la CAF et avec l'ensemble des agents concernés, dans une volonté de respect des choix de chacun et avec la volonté d'avoir un regard neuf sur le syndicat, s'est imposé un recrutement pour une coordination territoriale à 0.80 ETP (schéma 2). La CAF suit sur ce schéma à hauteur d'un financement de 50% du poste.

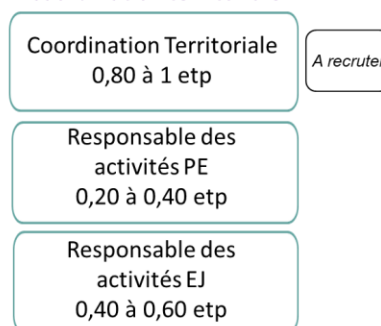
## Schémas des futures coordinations pour 2021 1,60 etp possiblement financés par la CAF (CTG) :

**Schéma 1: réorganisation interne sans recrutement coordination territoriale**



OU

**Schéma 2: réorganisation avec recrutement coordination territoriale**



Le recrutement d'un coordinateur territorial permet d'étoffer et de donner un sang neuf à l'équipe en place et de redistribuer du temps aux coordinateurs petite enfance et enfance-jeunesse pour l'animation du projet social de territoire par des actions concrètes, comme l'accompagnement à la parentalité, l'accompagnement des projets MAM (Maisons d'assistantes maternelles), pour la petite enfance, ou encore accompagnement des jeunes hors des tickets sports, travail sur le projet éducatif de territoire (PEDT) pour l'enfance-jeunesse.

Dans les fiches de postes, il faudra faire attention à éviter les doublons. Un élu rappelle qu'il faut aussi être attentif dans le recrutement à la catégorie du futur agent (management).

Pour la direction de l'ALSH, le temps de travail (1ETP) semble important pour les élus. Stéphanie MORIN explique que ce calcul du temps de travail est parti de l'existant (mercredis, petites et grandes vacances scolaires) et que le reste du temps permettra le travail de projets, diminuer les heures supplémentaires, etc.

Le scénario 3) SIBC schéma 2 « option 1 » a le mérite de concilier les exigences de la CAF, les besoins du Bocage Cénomans et globalement les souhaits professionnels des agents.

Le scénario 4) SIBC schéma 2 « option 2 » correspondant davantage encore à l'évolution de carrière d'une éducatrice Relais (poste porté à 0,70 ETP), entraînerait un développement supplémentaire de 0,20 ETP pour la coordination petite enfance, qui ne serait pas suivi financièrement par la CAF. Les élus se posent la question de l'augmentation du temps de travail de l'éducatrice relais, à savoir si c'est un besoin de la collectivité ou un besoin de l'agent ? Et comment valoriser ces 0.20 ETP supplémentaires ? La Présidente explique qu'elle a rencontré les agents concernés et que les 0.20 ETP sont bien un souhait de l'agent mais que cela permettra aussi, de développer des actions sur la parentalité, ou encore de participer à ces actions, etc.

Les élus rappellent que s'il est important de répondre aux attentes des agents, il est aussi nécessaire de voir les besoins du territoire. Or, aujourd'hui les deux sont complémentaires.

Scénario proposé :

- Un **coordonateur territorial** = 0,80 etp soit + **0,80 etp**  
Poste à créer et procédure de recrutement
- Une **coordinatrice service petite enfance, co-responsable relais petite enfance et référente parentalité**  
(0,20 etp + 0,50 etp + 0,30 etp) = 1 etp soit 0 etp supplémentaire  
Poste existant, à redéfinir avec développement missions
- Une **éducatrice co-responsable relais petite enfance** à 0,70 etp soit + **0,20 etp** (dont 0,50 etp sur le Relais)  
Poste existant, à redéfinir pour les 0,20 etp supplémentaires
- Un **responsable enfance-jeunesse** = 1 etp soit 0 etp supplémentaire  
Poste existant mais à redéfinir (fin de la direction de l'accueil de loisirs du mercredi)
- Un **directeur (unique) des accueils de loisirs (ALSH)** mercredis et vacances scolaires (dont été)  
1 etp soit 0 etp supplémentaire (*mais un animateur mercredi à recruter en plus*)  
Poste existant en CDD, soit un poste à créer et procédure de recrutement

### Financement

Les impacts du financement de cette réorganisation n'est pas évident à calculer car le syndicat ne dispose pas d'une année budgétaire de référence. Les 5 communes du Bocage avaient donné un accord de principe début 2020 pour une augmentation de leur cotisation au syndicat pour la création d'un poste supplémentaire à 1 ETP (base de 48000 € salaire plafond) ainsi que pour la reprise de l'ALSH été, géré par LEJ précédemment.

Les élus de la commission « Finances/RH » précisent que le surcoût du scénario ci-dessus pourrait être absorbé par le Syndicat (budget primitif prudentiel) et que dans ce prévisionnel la nouvelle aide accordée possiblement par la CAF sur une mission soutien à la parentalité n'est pas intégrée, d'environ 9500€/ an.

Par ailleurs, pour des raisons réglementaires liées à la réglementation européenne pour les CEE, le Bocage Cénomans doit faire évoluer le contrat des animateurs ALSH du mercredi en CDD public. Pour les animateurs des vacances scolaires, le CEE est toujours possible car les contrats sont courts (maximum 2 mois)

Une telle réorganisation induit aussi des dépenses supplémentaires en fonctionnement et à plus long terme, en investissement. Aujourd'hui, le budget investissement du syndicat n'est pas très gros mais la réorganisation va générer des besoins, notamment en termes de locaux, alors que les élus savent bien que le principal financeur du syndicat ce sont les 5 communes membres. Il serait donc judicieux de créer dans le prochain budget une ligne de projet d'investissement pour de nouveaux équipements, pour que le syndicat l'abonde sans pour autant demander de l'aide aux communes. Cette constitution d'autofinancement serait cohérente avec la réorganisation des services.

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix la réorganisation des services selon le scénario 4) SIBC schéma 2 « option 2 », les différentes créations de poste et le nouveau tableau des effectifs qui s'y rattachent.**

OBJET : ENFANCE-JEUNESSE : AUGMENTATION DU TARIF DES REPAS ALSH

Franck Breteau, vice-président en charge de la commission « enfance-jeunesse » prend la parole.

En juin dernier les élus ont validé le choix de la société RESTAUVAl comme nouveau prestataire pour la restauration du centre de loisirs, suite à l'arrêt de la prestation d'API.

La nouvelle prestation comporte une partie forfaitaire de 150€ par livraison, en plus du prix du repas. Aussi, le coût de revient de cette prestation est plus élevé qu'avec API et passe de 2.70€ à 3.80€ par repas.

La commission « Enfance jeunesse » propose donc un coût du repas à 3.80 € pour les familles. Ce tarif correspond au tarif appliqué dans les restaurants scolaires du territoire du syndicat.

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix la nouvelle tarification du repas des ALSH des mercredis et vacances scolaires.**

**OBJET : ENFANCE-JEUNESSE : TARIF SEJOUR NEIGE 2021**

Le séjour neige prévu pour 2021 se déroulera à Val Cenis, pour des enfants de 11 à 17 ans. Le trajet se fera en train. Cette station avait déjà été faite en 2017. En effet, lors du précédent mandat, il a été décidé que le choix des stations devait se porter sur 3 lieux différents avec un roulement. A noter que l'hébergement n'est pas toujours le même sur une même station.

Il y aurait déjà 35 enfants intéressés. Cela pose aux élus la question de l'égalité entre les familles (celles déjà au courant/celles qui ne le sont pas)

Pour information, si la crise sanitaire venait à se poursuivre, l'annulation du voyage est prévue avec remboursement total.

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix le tarif du séjour neige dans une fourchette entre 235 € et 630 €, avec un tarif en fonction du quotient familial.**

Les élus demandent à ce que soit précisé dans les inscriptions que le séjour peut être annulé à tout moment.

**OBJET : LOGICIEL COMMUN PETITE ENFANCE / ENFANCE JEUNESSE**

Nathalie DULUARD, vice-présidente en charge de la commission « communication » prend la parole.

Le service Enfance jeunesse a besoin d'un logiciel pour les inscriptions familles, les facturations, les bilans à la CAF, etc. En effet, la gestion actuelle est lourde en termes de données, notamment les données papier. Le service Petite enfance travaille déjà avec le logiciel Abelium depuis 2017 et travaillait avant avec Aïga (changement pour suivre le gestionnaire délégué de Pomme de Reinette de l'époque). Un logiciel commun permettrait de suivre une famille de la petite enfance jusqu'à la jeunesse. Un tel logiciel permettra un allègement du travail des personnels concernés, et qu'ils pourront se consacrer à des tâches moins administratives et plus de terrain grâce au temps libéré.

Pour rappel, la commission « Finances » avait donné un accord de principe avant le confinement sur le devis d'Abelium. Mais depuis, le prestataire a développé une version 2 du logiciel, totalement différente de la V1 (qui n'est pas obligatoire pour l'instant mais le deviendra à l'avenir, la V1 devenant obsolète), plus performante mais aussi plus chère. Un autre prestataire a donc été contacté : AÏGA.

L'enveloppe prévue initialement était de 10 000€ mais que ce soit Abelium nouvelle version ou Aïga, elle est plutôt autour de 18 000€ aujourd'hui. Sur la globalité, les tarifs restent proches mais Aïga est plus cher sur l'hébergement et la maintenance annuels du logiciel (après négociations 400€ d'écart). Cependant, Aïga privilégie le face à face pour ses formations alors qu'Abelium propose de la visioconférence, ce qui n'est pas toujours adapté. Pour Aïga, il faudra prévoir l'achat de 2 tablettes non comprises dans le devis.



Il est rappelé que le Syndicat pourra récupérer la TVA en recettes d'investissement.

☛ Les élus valident à l'unanimité des voix l'achat en deux temps d'un nouveau logiciel commun.

OBJET : Décisions modificatives

DM n°1

Un FCTVA (c/10222) en investissement beaucoup moins important que prévu (prise en compte uniquement des frais de notaires dans l'achat des bâtiments) : sur les 40 000€ prévus seuls 2 742.62€ ont été versés. Il faut donc réajuster le budget en fonction, en incluant le besoin d'un logiciel commun pour les services.

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
Dépenses		commentaires		Dépenses		commentaires	
023	Virement à la section Investissement	26 832,85 €		21318	Autres bâtiments publics	- 9 660,00 €	chalet 775,72€+ peinture porteMPE : 184€ soit <b>959,72€ en attente de facture</b> abandon tapisserie (attente expert + saison) 10700€ logiciel commun prévu
6288	Autres services extérieurs	- 20 000,00 €		2182	Matériel transport	- 8 568,80 €	acheté minibus 21431,20€
6247	Transports collectifs	- 6 832,85 €		2183	Matériel de bureau et matériel informatique	8 321,00 €	achetés tour accueil + PC portable relais+clés chambersign :3170,40€ <b>mais</b> besoin d'un vidéoprojecteur (environ 450 € TTC) + logiciel commun (10700€) : <b>besoin 11 150€</b>
				2184	Mobilier	197,30 €	Tables + chaises : 5030,40€ (manque 30,40€) + lit relais : 166,90 €
				2188	Autres immobilisations corporelles	- 714,00 €	<b>prévu</b> chauffage MPE : 1548,72€ + lavabo salle 2 MPE : 420€ soit <b>1968,72€</b>
<b>TOTAL</b>		<b>- €</b>		<b>TOTAL</b>		<b>-10 424,50 €</b>	
Recettes		commentaires		Recettes		commentaires	
				10222	FCTVA	- 37 257,35 €	prévu 40000€ achats bâtiments reçu 2742,65€ (uniquement frais de notaire)
				1318	Subventions CAF		à recevoir 6857€ minibus+570€ barnum (pas encore reçu)
				021	virement section investissement	26 832,85 €	
<b>TOTAL</b>		<b>- €</b>		<b>TOTAL</b>		<b>-10 424,50 €</b>	

☛ Les élus valident à l'unanimité des voix la décision modificative n°1.

DM n°2

Afin de régler un trop perçu 2016 (763.01€) à la Caisse d'Allocation Familiale de la Sarthe, il était nécessaire de faire un virement de crédit du c/ 022 « dépenses imprévues » sur le c/65888. Une décision modificative doit donc valider la création de compte ainsi que le virement de crédit.

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
Dépenses		commentaires		Dépenses		commentaires	
022	Dépenses imprévues	-763,01 €					
65888	Autres	763,01 €					
<b>TOTAL</b>		<b>- €</b>		<b>TOTAL</b>		<b>- €</b>	

☛ Les élus valident à l'unanimité des voix la décision modificative n°2.

## Amortissements

Proposition des élus de la commission finances :

REPLACEMENT CHAUFFE-EAU MEJ	496,12 €	2 ans
ACHAT MINIBUS TRAFIC	21 431,20 €	7 ans
CREATION ROBINET PUISAGE MENAGE	557,44 €	2 ans
TABLES ET CHAISES REUNION MEJ	5 030,40 €	5 ans
CLE CHAMBERSIGN S MORIN	324,00 €	3 ans
DROIT D'ENTREE SEGILOG	1 965,60 €	1 an
ACHAT TOUR ACCUEIL FFA00005442	1 251,60 €	3 ans
ACHAT PC PORTABLE RELAIS FFA00005442	1 390,80 €	3 ans
TENTE ACTIVITE POLYFORUM F2013664	2 014,80 €	5 ans
CHAUFFE EAU MPE F00008737	497,02 €	2 ans

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix les durées d'amortissement proposées.**

### OBJET : Modification des statuts du syndicat

Deux articles sont à modifier.

#### Modification n°1 : Article 9 : bureau

Cette modification concerne la globalité du syndicat.

La possibilité est donnée au Bureau d'émettre un avis sur les décisions à prendre, permet d'alerter les membres du comité sur un désaccord. Cela n'empêchera pas les débats en comité.

La proposition est d'ajouter :

« Le bureau examine les questions ou sujets à soumettre au comité syndical afin d'émettre un avis. Celui-ci sera considéré comme favorable pour présentation au comité syndical s'il recueille 75% de voix pour. »

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix la modification n°1.**

#### Modification n°2 : Article 10-3 b : contribution des communes / compétence optionnelle

En remplacement de :

« La répartition des dépenses relatives à la compétence optionnelle « développement et gestion d'équipements de football et leurs annexes », se fera au prorata de la population entre les communes ayant adhéré à ladite compétence.

Toutefois pour les dépenses d'investissement : les communes ayant déjà contribué à un investissement similaire à celui qui est engendré par le rattachement d'une nouvelle commune ne seront pas appelées à financer ce dernier, sauf accord de leur part ».

Inscrire :

« La répartition des dépenses relatives à la compétence optionnelle « développement et gestion d'équipements de football et leurs annexes », se fera en fonction de la localisation de l'équipement générateur de dépenses, chaque commune prenant en charge le montant des dépenses d'investissements réalisés sur son propre territoire et les dépenses de fonctionnement rattachables à un équipement.

Pour les dépenses non rattachables à un équipement particulier, la répartition se fera au prorata de la population entre les communes ayant adhéré à ladite compétence. »

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix la modification n°2.**

**Pour que les modifications des statuts soient effectives, si elles sont acceptées par le syndicat, les 5 communes du territoire devront aussi délibérer, au sein de leur conseil municipal.** Attention, les délibérations doivent être les mêmes à la lettre près pour passer le contrôle de légalité. Aussi, la secrétaire est chargée de fournir une trame aux différents conseils municipaux.

OBJET : INFORMATIONS SUR LES DECISIONS DU BUREAU / DE LA PRESIDENTE PRISES EN VERTU D'UNE DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

En lien avec la DM n°2, la Présidente a demandé un virement de crédit à la trésorerie afin de payer le trop-perçu de la CAF.

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

### Pomme de Reinette

Un temps de rencontre a eu lieu avec Léo Lagrange Ouest (LLO) le délégataire du multi accueil Pomme de Reinette le 28 octobre, en rapport avec la crise sanitaire et ses incidences sur le budget du multi accueil.

Même si les participations des usagers et la PSO ont été moins importantes, les charges ont aussi été diminuées (chômage partiel de l'équipe). LLO a reçu une aide exceptionnelle de la CAF de 25000€ liées aux places fermées. LLO a mobilisé toutes les aides possibles et en définitive, fin août le budget était en notre faveur de 21000 €.

Un point sera réalisé en fin d'année pour voir si le résultat est toujours excédentaire. Cela révèle une bonne gestion du service par le délégataire.

La fréquentation a été bonne sur septembre-octobre. Beaucoup de contrats se font sur une amplitude horaire importante, aussi le nombre d'enfant différents fréquentant le service diminue. Cela pose une réelle problématique par rapport aux taux d'encadrement sur le temps entre 8h et 8h30 qui ne correspond pas aux demandes croissantes des familles. Il est nécessaire de réfléchir sur cette demi-heure, mais LLO a encore peu de recul car n'a la délégation que depuis janvier.

La question du temps de travail de la directrice du multi accueil est aussi à l'étude. Celle-ci devrait avoir un emploi du temps réparti comme suit : 60% administratif, 40% en présentiel enfants, mais en réalité les chiffres sont plutôt 43% administratif, 67% en présentiel enfants. LLO aimerait associer deux puéricultrices du multi accueil à la directrice, pour assurer certaines missions. Enfin, une salariée demande à passer à 35h (elle est à 34h) qui pourrait être en renfort sur le temps du 8h-8h30.

La question des remplacements est aussi à l'étude : voir la faisabilité d'un CDD/CDI annualisé sur 1 mi-temps pour des missions de remplacement.

### Entretien de la cantine ALSH mercredis et petites vacances scolaires

De mars à juin 2019, un personnel d'entretien était recruté en CDD Public (Art. 3 I 1, ou Art 3 I 2) pour faire le ménage dans la cantine le midi les mercredis (2.5h/jour) et les vacances scolaires (8h/semaine) pour un total de 223h/an annualisées : 5h/mois. Ce type de CDD public ne correspond pas à notre besoin permanent d'un personnel pour le ménage de la cantine.

L'agent d'entretien en poste assure le ménage de la cantine en plus du ménage habituel de l'ALSH depuis le 17 août 2020 (heures complémentaires exonérées). Aussi la Présidente a décidé



d'augmenter le temps de travail de l'agent d'entretien en poste de 5/35ème à 11/35ème, ce qui nécessite une obligation de passage en CT (augmentation du temps de travail supérieure à 10%)

Une saisine doit donc être envoyée au CT pour le mardi 24 novembre 2020. Il en va de même pour l'augmentation du temps de travail de Claire DEZAFIT. Ensuite, le comité devra délibérer sur la création de ces nouveaux postes.

#### Achat d'un nom de domaine pour les adresses mails

Aujourd'hui, les adresses mails du syndicat sont liées à un opérateur. Or si demain le syndicat souhaite changer d'opérateur, celui-ci peut dès qu'il le désire et dans un délai maximum de 6 mois, fermer les boîtes mails du syndicat qui perdrait alors tous les contacts, mails...

Aussi, en prévention, les élus de la commissions « communication » souhaitent que les adresses mails soient liées désormais à un nom de domaine spécifique au syndicat : « bocage.cénomans.fr » ou « bocage.cénomans.org ».

Cette création permettrait également d'utiliser une boîte mail Outlook, de partager les contacts, les calendriers et permettrait des envois groupés facilité (échoueraient moins dans les spams)

#### Comptes-rendus des commissions

Les élus souhaiteraient que soit mis en place un accès privatif sur le cloud afin d'avoir accès aux comptes-rendus des différentes commissions.

#### Enfance-jeunesse : séjour ados

Des familles ont interpellé certains élus sur le devenir du voyage au Maroc prévu l'été dernier et repoussé suite à la crise sanitaire.

Erwan VIEL est toujours en contact avec les jeunes. Travailler sur le sens du projet est possible mais rendu laborieux par la crise actuelle (sollicitations difficiles des jeunes, pas de visibilité sur l'avenir, autofinancement ardu). Les élus insistent sur le fait qu'il ne faut rien lâcher car le projet a beaucoup de sens, basé sur une rencontre avec une association locale marocaine qui travaille avec des jeunes malvoyants pour une découverte ensemble de la ville de Marrakech.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le prochain comité syndical est prévu, sauf nécessité, le jeudi 7 janvier 2021, à 20h30, à la salle du conseil de Saint Georges du Bois.